



ASVB MURS-ERIGNE
Chemin de Bellevue
49 610 MURS-ERIGNE

Objet : Convocation à l'assemblée générale de l'ASVB MURS-ERIGNE

Chères licenciées, cher licenciés,

Je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'ASVB Murs-Erigné qui se tiendra le **JEUDI 27 JUIN 2019 à 19h30** à la **Salle des Grands Moulins de Mûrs-Erigné**.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Emargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs,
- Rapport moral, bilan sportif et activités extra-sportives de l'année passée,
- Rapport financier,
- Informations sur la nouvelle saison,
- Recueil des candidatures pour intégrer le bureau / élection.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, il est impératif de se faire représenter par un autre membre de l'association muni du pouvoir ci-dessous, rempli et signé des deux parties.

Je vous rappelle également que les résolutions proposées seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

A Mûrs-Erigné, le 13 juin 2019
Le président



Je soussigné(e)donne pouvoir àpour me représenter à l'assemblée générale annuelle du **JEUDI 27 JUIN 2019** de l'ASVB Murs-Erigné afin de délibérer et prendre part aux votes à ma place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait àle

Signature du mandant / signature du mandataire



ASVB MURS-ERIGNE
Chemin de Bellevue
49 610 MURS-ERIGNE

Objet : Convocation à l'assemblée générale extra-ordinaire de L'ASVB MURS-ERIGNE

Chères licenciées, cher licenciés,

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint à l'assemblée générale ordinaire prévue le jeudi 27 juin 2019 à 19h30, nous vous informons que l'assemblée générale extraordinaire à suivre se tiendra le **JEUDI 27 JUIN 2019 à 19h45**.

L'ordre du jour sera identique, à savoir :

- Emargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs,
- Rapport moral, bilan sportif et activités extra-sportives de l'année passée,
- Rapport financier,
- Informations sur la nouvelle saison,
- Recueil des candidatures pour intégrer le bureau / élection.

Je vous rappelle que les résolutions proposées seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

A Mûrs-Erigné, le 13 juin 2019